



18 ans de vie en france, refus carte de résident

Par IDUA, le 15/06/2016 à 10:27

Bonjour à tous, Je vais vous expliquer mon problème le plus clairement possible. Je suis arrivé en France avec toute ma famille à l'âge de six ans, avec un visa long séjour. Je vis en France depuis 18 ans de manière ininterrompue. A mes 18 ans, j'ai fait une demande de naturalisation, deux semaines plus tard j'ai reçu une réponse négative pour motif "étudiant". En effet, j'étais étudiant donc je n'avais pas assez de ressources pour subvenir à mes besoins. J'ai donc obtenu un titre de séjour d'un an avec mention "vie privée et familiale". J'ai voulu faire une demande de carte de résident, la préfecture m'a dit qu'il fallait renouveler 4 fois (donc avoir 5 titres) son titre de séjour d'un an avant de faire la demande. Il y'a environs deux mois j'ai fait ma première demande de carte de résident car cette fois-ci j'ai le bon nombre de titre de séjour d'un an à savoir 5. J'ai reçu un message aujourd'hui me demandant de me rendre à la préfecture pour récupérer mon titre de séjour avec 106€ de timbres fiscaux. J'ai bien compris qu'il s'agit encore d'un titre d'un an et donc d'un refus pour la carte de résident, pour les cartes de résident c'est un timbre de 260€. J'ai vraiment du mal à l'accepter je ne comprends pas pourquoi. Mon père, mon grand frère, ma grande sœur ont la nationalité française et ma mère n'a pas de carte de résident. Je suis le seul de la famille à galérer autant. J'ai également deux ans d'études supérieures en France, tous mes certificats de scolarités, casier judiciaire vierge et parfaitement intégré. Lors de ma demande j'étais en CDD mais je ne pense pas que ce soit cela, je connais une personne qui l'a obtenu en CDD. Maintenant je suis en CDI C, C en raison de mon titre d'un an, je passerais en CDI une fois mon titre de dix ans obtenu. J'ai cru comprendre en parcourant les forums qu'il fallait trois avis d'impositions pour avoir un titre de dix ans. Dans mon dossier j'en ai fourni qu'un seul, je travaille depuis bientôt deux ans, cependant la première année je n'étais pas imposable. Si je comprends bien cela voudrait dire qu'il faut que je renouvelle mon titre d'un an jusqu'à ce que j'obtienne trois avis d'impositions avant d'avoir celui de dix ans, soit au total 8-9 renouvellements, j'en suis à mon sixième! Honnêtement j'ai vraiment du mal à m'y faire, je ne comprends pas pourquoi je me retrouve dans une situation pareille, c'est comme si je venais d'arriver sur le territoire français.

Je pense avoir tout dit, si vous avez des conseils à me donner, des questions ou des remarques n'hésitez pas.

Par avance merci,